

## AVANT PROPOS / RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE

---

*Références Statistiques Justice* est une publication de la Sous-Direction de la Statistique et des Études, service statistique ministériel de la justice. Elle remplace les annuaires statistiques de la justice publiés régulièrement jusqu'en 2012, et établit comme eux une description statistique complète de l'activité judiciaire. Cette septième édition de *Références Statistiques Justice* reprend globalement le format des éditions précédentes, avec des données mises à jour pour l'année 2020.

*Références Statistiques Justice* est un ouvrage organisé en quatre parties. Il aborde l'ensemble des domaines traités par les juridictions, et présente également l'activité des juridictions au niveau national. Dans une première partie portant sur la justice civile et commerciale, sont décrits successivement les traitements judiciaires des affaires familiales, des contentieux de la personne, des différends d'impayés, des contentieux du travail et enfin des entreprises en difficulté. En 2020, plusieurs fiches de la partie 6 ont dû être complètement revues, en raison de la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance. Dans une deuxième partie consacrée à la justice pénale, plusieurs fiches abordent le traitement judiciaire des auteurs d'infractions pénales, le traitement judiciaire de certains contentieux, l'application des peines, et comporte également un zoom sur les victimes. Une troisième partie est consacrée à la justice des mineurs. Des fiches portent sur les situations de délinquance, sur l'enfance en danger et sur la spécificité des juridictions pour mineurs. Une dernière partie de *Références Statistiques Justice* fournit des statistiques sur les moyens de la justice (moyens budgétaires et personnels). Elle est complétée de quelques données sur l'aide juridictionnelle et les effectifs des professions juridiques et judiciaires.

Chaque chapitre de *Références Statistiques Justice* est présenté sous la forme d'une double page. Un commentaire synthétique accompagne une page de tableaux et graphiques, donnant en général les résultats sur cinq années. Ce commentaire vise à fournir une grille de lecture avec les chiffres de cadrage sur le sujet, les évolutions et les éventuelles ruptures de série dues à l'évolution de la législation ou des systèmes d'information. En particulier, les rubriques « Définitions » et « Pour en savoir plus » permettent au lecteur de disposer de plus d'informations sur le sujet abordé.

*Références Statistiques Justice* est aussi disponible sur le site Internet du ministère de la justice (rubrique Publications – Statistiques : <http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/>). À côté du format imprimable, image de l'ouvrage, l'ensemble des tableaux et graphiques est disponible en format exportable dans un tableau, complété de séries historiques.

## INTRODUCTION

## LES JURIDICTIONS ET ÉTABLISSEMENTS 7

## JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE

## 1 | LES AFFAIRES FAMILIALES

1.1 Les divorces et séparations de corps en justice	14
1.2 Les divorces prononcés par le juge aux affaires familiales	16
1.3 La séparation des parents : conséquences pour les enfants mineurs	18
1.4 Le contentieux financier de la famille et la protection dans le cadre familial	20
1.5 La filiation, le délaissement parental et les autres affaires familiales	22

## 2 | LE DROIT DES PERSONNES

2.1 La protection des libertés	26
2.2 La protection juridique des majeurs	28

## 3 | LES IMPAYÉS

3.1 Le contentieux locatif - Demandes	32
3.2 Le contentieux locatif - Décisions	34
3.3 Le contentieux de l'impayé (hors injonctions de payer)	36
3.4 Les injonctions de payer civiles	38
3.5 Le surendettement - Saisines	40
3.6 Le surendettement - Décisions	42

## 4 | LE CONTENTIEUX DU TRAVAIL

4.1 Les affaires prud'homales	46
-------------------------------	----

## 5 | LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

5.1 Prévention des difficultés des entreprises	50
5.2 Les procédures collectives	52

## 6 | L'ACTIVITÉ CIVILE ET COMMERCIALE DES JURIDICTIONS

6.1 Les tribunaux judiciaires	56
6.2 Les principales familles de contentieux et les procédures spéciales devant les tribunaux judiciaires	58
6.3 Les actes de greffe des tribunaux judiciaires	60
6.4 Les conseils de prud'hommes	62
6.5 Les tribunaux de commerce	64
6.6 Les chambres commerciales des tribunaux judiciaires	66
6.7 Les cours d'appel	68
6.8 La Cour de cassation	70

## JUSTICE PÉNALE

## 7 | LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES AUTEURS D'INFRACTIONS PÉNALES

7.1 Les caractéristiques des auteurs traités par les parquets	74
7.2 Le traitement des auteurs par les parquets	76
7.3 Les durées des affaires pénales	78
7.4 Les décisions des tribunaux correctionnels	80
7.5 Les condamnations prononcées et les compositions pénales	82
7.6 Les peines et mesures prononcées dans les condamnations et les compositions pénales	84
7.7 La récidive et la réitération des condamnés	86
7.8 Le taux de mise en exécution des peines d'emprisonnement ferme prononcées par le tribunal correctionnel	88

## 8 | LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DANS DIFFÉRENTS CONTENTIEUX

8.1 Les infractions à la législation sur les stupéfiants	92
8.2 Le contentieux routier	94
8.3 Les violences sexuelles	96
8.4 Les infractions économiques et financières	98

## 9 | L'APPLICATION DES PEINES

9.1 Le milieu fermé - Les personnes écrouées	102
9.2 Le milieu fermé - Les personnes condamnées écrouées	104
9.3 Le milieu ouvert	106

## 10 | LES VICTIMES

10.1 Les victimes d'infractions pénales	110
---	-----

## 11 | L'ACTIVITÉ PÉNALE DES JURIDICTIONS

11.1 Les affaires reçues aux parquets	114
11.2 Les affaires traitées par les parquets	116
11.3 Les tribunaux correctionnels	118
11.4 Le juge d'instruction	120
11.5 Les cours d'assises	122
11.6 Les tribunaux de police	124
11.7 Les cours d'appel et la Cour de cassation	126

## JUSTICE DES MINEURS

## 12 | LES MINEURS DÉLINQUANTS

12.1 Les mineurs délinquants et la justice	130
12.2 Le traitement judiciaire apporté aux mineurs délinquants	132
12.3 Les poursuites devant les juridictions pour mineurs	134
12.4 Les mineurs condamnés	136
12.5 Le suivi éducatif des mineurs délinquants	138
12.6 Les mineurs incarcérés	140

## 13 | LES MINEURS EN DANGER

13.1 Les mineurs en danger	144
----------------------------	-----

## 14 | L'ACTIVITÉ DES JURIDICTIONS POUR MINEURS

14.1 Les parquets des mineurs	148
14.2 Les juridictions pour mineurs	150

## MOYENS, AIDE JURIDICTIONNELLE ET PROFESSIONS POUR LA JUSTICE

## 15 | LES MOYENS ET PERSONNELS DE LA JUSTICE

15.1 Les moyens de la justice	154
15.2 Les magistrats et les personnels de la justice en juridiction	156

## 16 | L'AIDE JURIDICTIONNELLE

16.1 L'aide juridictionnelle - Décisions	160
16.2 L'aide juridictionnelle - Admissions	162

## 17 | LES PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

17.1 Les officiers publics et ministériels, les administrateurs et mandataires judiciaires	166
17.2 Les avocats	168
17.3 Les conciliateurs, les délégués et médiateurs du procureur	170

## GLOSSAIRE

174

## SIGLES

188



INTRODUCTION

---

# LES JURIDICTIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS

### Les juridictions

En France, les juridictions, dont la fonction est d'appliquer les règles de droit au règlement des litiges qui leur sont soumis, peuvent être classées selon l'ordre auquel elles appartiennent (juridictions administratives, juridictions judiciaires – pénales ou civiles), leur nature (juridictions de droit commun ou spécialisées) ou leur place dans la hiérarchie des juridictions (juridictions de première instance, d'appel ou cours suprêmes).

#### - Les juridictions de l'ordre judiciaire

Les juridictions de l'ordre judiciaire ont deux fonctions principales : trancher les litiges entre particuliers ou entreprises en matière civile et sanctionner les infractions à la loi pénale. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et la fusion des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance, les tribunaux judiciaires (TJ) sont les juridictions de première instance de droit commun. Les juridictions spécialisées sont les tribunaux pour enfants, les tribunaux de police, les conseils de prud'hommes ou les TJ à compétence commerciale. Les cours d'appel sont les juridictions du second degré qui statuent sur l'appel formé contre les décisions rendues par les juridictions de première instance. Au sommet de la hiérarchie judiciaire, la Cour de cassation veille à la bonne application du droit.

#### - Les juridictions de l'ordre administratif

Les juridictions de l'ordre administratif ont pour fonction principale de trancher les conflits qui peuvent surgir entre les particuliers et l'administration. Elles se composent des tribunaux administratifs, des cours administratives d'appel et du Conseil d'État.

#### Les établissements pénitentiaires

Les établissements pénitentiaires sont les lieux où sont détenues les personnes faisant l'objet d'une mesure privative de liberté.

- Les **maisons d'arrêt** reçoivent les personnes soumises à une détention provisoire et les condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure ou égale à 2 ans ;

#### - Les établissements pour peines :

Les **centres de détention**, dont le régime est orienté vers la réinsertion sociale, et les **maisons centrales**, dont le régime est orienté vers la sécurité, reçoivent les condamnés à une longue peine d'emprisonnement ;

Les **centres de semi-liberté** reçoivent des personnes bénéficiant du régime de semi-liberté pour l'exécution de leur peine d'emprisonnement ;

Les **centres pour peines aménagées** reçoivent des personnes bénéficiant d'un aménagement de leur peine d'emprisonnement et peuvent également recevoir des condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à deux ans ;

Les **établissements pénitentiaires pour mineurs** reçoivent les mineurs faisant l'objet d'une mesure privative de liberté ;

Les **centres pénitentiaires** regroupent des quartiers distincts pouvant appartenir aux différentes catégories d'établissements pénitentiaires.

#### Les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

Les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse prennent en charge les mineurs en danger et/ou les mineurs délinquants. Ils relèvent soit du secteur public, soit du secteur privé associatif.

#### Les établissements d'accès au droit

- Les **maisons de justice et du droit** ont une mission d'information sur les droits et les procédures et sont des lieux où peuvent être mis en œuvre des modes de règlement amiable des conflits.

- Les **point-justice** (anciennement **PAD, RAD ou antennes de justice**) sont des lieux d'accueil destinés à apporter une information juridique (ou une consultation juridique) et une aide de proximité aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques.

### 1. Juridictions et établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Juridictions de l'ordre judiciaire	
Cour de cassation	1
Cours d'appel	36
Tribunal supérieur d'appel	1
Tribunaux judiciaires (TJ)	164
Tribunaux de proximité	125
Tribunaux des baux ruraux	272
Tribunaux de première instance (TPI)	4
Tribunaux de police	166
Tribunaux pour enfants	156
Conseils des prud'hommes	210
Tribunaux du travail	6
Tribunaux de commerce	136
Tribunaux mixte de commerce	9
Chambres commerciales des TJ	162
Cours d'assises	103
Cours criminelles départementales	15
Tribunaux correctionnels	166
Juridictions de l'ordre administratif	
Conseil d'État	1
Cours administratives d'appel	8
Tribunaux administratifs	42
Établissements pénitentiaires	
Maisons d'arrêt	80
Centres de détention	25
Centres pénitentiaires	57
Maisons centrales	6
Centres de semi-liberté	9
Centres pour peines aménagées	9
Établissements pénitentiaires pour mineurs	6
Établissement public de santé national de Fresnes	1

### 3. Établissements d'accès au droit en 2021

Point justice	1 979
<i>dont</i> <i>maisons de justice et de droit</i>	148

### 2. Établissements de la protection judiciaire de la jeunesse au 1<sup>er</sup> octobre 2021

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse	
Pôles territoriaux de formation	11
Directions interrégionales	9
Directions territoriales (hors Polynésie française)	55

#### Établissements, services et unités relevant du secteur public

Établissements et services	
Centres éducatifs fermés (CEF)	17
Établissements de placement éducatif (EPE)	32
Établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)	31
Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)	106
Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)	22
Services éducatifs auprès du tribunal (SEAT)	1
Services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)	12
Services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)	6
Service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)	1
Unités éducatives	
Unités éducatives centres éducatifs fermés (UE-CEF)	17
Unités éducatives centres éducatifs renforcés (UE-CER)	4
Unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)	31
Unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)	68
Unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)	284
Unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)	11
Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)	84
Unité éducatif en quartier mineur (UEQM)	1
Unité rattachée aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)	1
Unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEPM)	6
Unité éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)	1

#### Tous établissements et services habilités du secteur associatif

Centres éducatifs fermés (CEF)	34
Centres éducatifs renforcés (CER)	47
Centre de placement immédiat (CPI)	1
Service d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)	181
Service d'investigation éducative (SIE)	83
Service de réparation pénale (SRP)	34
Service d'insertion	10
Établissements de placement	556
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	91
Maisons d'enfants à caractère social (MECS)	141
Centres d'hébergement diversifié (CHD)	40
Centres de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)	34
Centres scolaires et professionnels (CSP)	46
Foyers de jeunes travailleurs (FJT)	3
Foyers	201
Associations gérantes	448

**Champ** : France métropolitaine, DOM et COM

**Source** : Ministère de la justice

**Pour en savoir plus** : <http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/>

## LES JURIDICTIONS CIVILES

		Fiche
<b>COUR DE CASSATION</b>	Contrôle la légalité de la décision, en vérifiant si les règles de droit ont été correctement appliquées	6.8
<b>COUR D'APPEL</b>	L'appel des décisions rendues par les juridictions judiciaires du premier degré est porté devant la cour d'appel territorialement compétente.	6.7
<b>TRIBUNAL JUDICIAIRE</b>	Juridiction de droit commun. Il a vocation à connaître tous les litiges qui n'ont pas été attribués par la loi à une autre juridiction	6.1 6.2
	- Divorces et séparations de corps	1.1 1.2
Compétences	- Exercice de l'autorité parentale	1.3
	- Contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants	1.4
	- Révision des prestations compensatoires ou de ses modalités de paiement	1.4
	- Séparation de biens judiciaires	1.4
	- Obligation alimentaire, contribution aux charges du mariage	1.4
	- Séparation de biens judiciaires	1.4
	- Protection dans le cadre familial	1.5
	- Ordonnance de protection	1.5
	- Homologation judiciaire du changement de régime matrimonial	1.5
	- Demandes relatives au fonctionnement des régimes matrimoniaux	1.5
	- Changement de prénom	1.5
	- Filiation	1.5
	- Adoption	2.1
	- Hospitalisation et soins psychiatriques sans consentement	2.1
	- Rétention administrative	3.3
	- Contentieux de l'impayé	3.3
	- Injonction de payer	3.4
	- Prévention des difficultés des entreprises	5.1
	- Procédure collective	5.2
	- Activité commerciale	6.6
	- Bail d'habitation, contentieux locatif entre propriétaire et locataire	3.1 3.2
	- Surendettement et rétablissement personnel	3.5 3.6
	- Protection des majeurs	2.2
	- Contentieux de l'impayé	3.3
Les procédures spéciales	- Injonction de payer (y compris le recours et l'opposition)	3.4
	- Saisie des rémunérations	6.2
	- Contentieux électoral politique	6.2
	- Tentative préalable de conciliation	6.3
	- Déclaration de nationalité française	6.3
	- Certificat de nationalité française	6.3
	- Acte de notoriété, certificat de propriété	6.3
	- Cession de salaires	6.3
	- Procuracy électorale	6.3
	- Warrant agricole	6.3
	- Vérification de dépens	6.3
	- Inscription au répertoire civil	6.3
	- Renonciation à succession	6.3
	- État de recouvrement	6.3
	- Mandat de protection future	2.2
	<b>CONSEIL DE PRUD'HOMMES</b>	Juridiction spécialisée, compétent pour juger les litiges individuels nés entre salariés et employeurs
<b>TRIBUNAL DE COMMERCE</b>	Compétence exclusive pour traiter les litiges commerciaux.	6.5 6.6

## LES JURIDICTIONS PÉNALES

		Fiche
<b>COUR DE CASSATION</b>	Contrôle la légalité de la décision, en vérifiant si les règles de droit ont été correctement appliquées	11.7
<b>COUR D'APPEL</b>	L'appel des décisions rendues par les juridictions judiciaires du premier degré est porté devant la cour d'appel territorialement compétente.	11.7
<b>COURS D'ASSISES</b>	Juge les infractions les plus graves, les crimes lorsqu'ils sont commis par les personnes majeures ou mineures âgées de plus de 16 ans au moment des faits.	11.5
<b>MINISTÈRE PUBLIC</b>	Appelé aussi parquet, il exerce l'action publique et requiert l'application de la loi « dans le respect du principe d'impartialité auquel il est tenu ».	11.1 11.2 12.1 12.2
	- Caractéristiques des auteurs	7.1
	- Traitements des auteurs	7.2
	- Durées de procédures pénales	7.3
	- Infractions à la législation sur les stupéfiants	8.1
	- Contentieux routier	8.2
	- Violences sexuelles	8.3
	- Les infractions économiques et financières	8.4
	- Victimes	10.1
	<b>TRIBUNAL CORRECTIONNEL</b>	Chambre pénale du tribunal judiciaire, compétente pour juger les délits.
	- Durées de procédures pénales	7.3
	- Décisions en matière correctionnelle	7.4
	- Condamnations prononcées et compositions pénales	7.5
	- Peines et mesures prononcées dans les condamnations et les compositions pénales	7.6
	- Récidive et réitération des condamnés	7.7
	- Taux de mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme	7.8
	- Infractions à la législation sur les stupéfiants	8.1
	- Contentieux routier	8.2
	- Violences sexuelles	8.3
	- Les infractions économiques et financières	8.4
	- Victimes	10.1
	<b>JUGE D'INSTRUCTION</b>	Magistrat spécialisé du tribunal judiciaire chargé d'informer dans les affaires pénales dont il est saisi.
<b>TRIBUNAL DE POLICE</b>	Juridiction présidée par un juge du T.J. Juge les contraventions, c'est-à-dire les infractions les moins graves dont l'auteur encourt une peine contraventionnelle.	11.6
	- Condamnations prononcées et compositions pénales	7.5
	- Peines et mesures prononcées dans les condamnations et les compositions pénales	7.6
	<b>OFFICIERS DU MINISTÈRE PUBLIC</b>	Commissaire de police exerçant l'action publique pour les contraventions des quatre premières classes
<b>JURIDICTIONS POUR MINEURS</b>	Ensemble des juridictions appelées à connaître des infractions commises par des personnes mineures au moment des faits	14.1
	- Les parquets - Mineurs	14.1
	- Les juridictions de jugement pour mineurs	14.2
	- Les mineurs délinquants et la justice	12.1
	- Le traitement judiciaire apporté aux mineurs délinquants	12.2
	- Les mineurs poursuivis devant les juridictions pour mineurs	12.3
	- Les mineurs condamnés	12.4
	<b>ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE</b>	Assure le maintien en détention et prépare la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire et assure également le suivi des mesures et des peines exécutées en milieu ouvert.
	- Milieu fermé : les personnes écrouées	9.1
	- Milieu fermé : les personnes condamnées	9.2
	- Milieu ouvert	9.3
	- Mineurs incarcérés	12.6
<b>PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE</b>	Chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.	12.5 13.1
	- Suivi éducatif des mineurs délinquants	12.5
	- Mineurs en danger	13.1